



DOSSIER D'INSCRIPTION SAISON 2018 -2019

Vous voudrez bien trouver ci-joint les éléments du dossier d'inscription à l'association de danse Studio Font'Danza pour la saison 2018-2019 :

- l'imprimé de demande d'adhésion
- le règlement intérieur de la section
- les horaires et tarifs des cours

Pour que l'adhésion puisse être enregistrée, le dossier d'inscription doit obligatoirement comprendre:

- **la demande d'adhésion dûment complétée et signée;**
- **un certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse (obligatoire pour l'assurance du danseur);**
- **le ou les chèques de paiement**

NB: Tout dossier incomplet sera refusé.

L'association est affiliée à la Fédération Française de Danse, une licence sera donc délivrée en retour de l'adhésion et permet de bénéficier d'une assurance en garantie civile, recours et défense pénale et dommages corporels, d'où la nécessité d'enregistrer l'adhésion le plus tôt possible.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre intérêt pour la danse.

Vous pouvez remettre le dossier complet aux professeurs pendant le cours ou directement aux membres du bureau :

**Date limite de remise du dossier :
12 octobre 2018**

Les membres du bureau restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire

DEMANDE INDIVIDUELLE D'ADHESION

SAISON 2018 – 2019



Nom: _____ Prénom: _____

Date de naissance: __/__/____

Sexe: _

Adresse: _____

Code postal: ____

Commune: _____

Téléphone domicile: _____

Téléphone portable: _____

Adresse mail: _____

(Afin d'éviter toute erreur, merci d'écrire lisiblement)

Demande à m'inscrire au cours de danse suivants (*):

- **EVEIL (dès 4 ans) :** le mercredi avec Delphine

- **MODERN JAZZ :** le mercredi avec Delphine cours: Initiation-Elémentaire-Intermédiaire (**)
le vendredi avec Karine cours: Moyen - Avancé (**)

- **HIP HOP (dès 8 ans):** le jeudi (Professeur remplaçant de Tanya jusqu'en février 2019) cours: Débutant - Elémentaire - Moyen (**)

- **STREET JAZZ:** le mercredi Cours: Adultes (tous niveaux)

POUR LES ADHERENTS MINEURS

Représentant légal de l'enfant (résidant à la même adresse)

Nom: _____ Prénom: _____

Lien de parenté: _____

Téléphone portable: _____

Adresse mail: _____

(Afin d'éviter toute erreur, merci d'écrire lisiblement)

Second représentant légal de l'enfant (le cas échéant)

Nom: _____ Prénom: _____

Lien de parenté: _____

Téléphone portable: _____

Adresse: _____

Code postal: ____

Commune: _____

Adresse mail: _____

(Afin d'éviter toute erreur, merci d'écrire lisiblement)

() rayer les mentions inutiles**

PRISE EN CHARGE DE L'ENFANT à compléter obligatoirement pour les adhérents mineurs

Je soussigné, représentant légal de l'adhérent:

- M'engage à prendre en charge mon enfant à la sortie de la salle dès la fin de son cours, soit à mandater une personne à cet effet (*)
- En cas d'impossibilité, j'autorise mon enfant à regagner seul son domicile et je décharge l'association Studio Font'Danza ainsi que le professeur de toute responsabilité en cas d'accident, d'incident ou de dommages dont mon enfant pourrait être victime de son propre fait ou du fait d'un tiers durant le trajet (*)

(*) Cocher la ou les cases correspondantes

AUTORISATION D'EXPLOITATION D'IMAGE (fixe ou animée)

Je soussigné, adhérent majeur ou représentant(s) légal(aux) de l'adhérent mineur, autorise expressément l'association Studio Font'Danza à réaliser ou faire réaliser des images fixes ou animées lors de reportages internes, de portes ouvertes ou de spectacles pour les usages ci-après en lien avec l'association: article de presse; exposition; publications électroniques; DVD et photos du spectacle; projection publique; publicité; calendrier.

Les images pourront être exploitées directement par l'association ou par l'intermédiaire d'un tiers. En particulier, les photographies du spectacle seront mises à disposition gratuitement des adhérents.

La présente autorisation est accordée pour la durée de la saison de danse en cours (du 01/09 au 31/08 de l'année suivante).

L'association Studio Font'Danza s'interdit expressément de procéder à une exploitation des images susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation de l'adhérent, ni d'utiliser les photographies objets de la présente autorisation sur tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

REGLEMENT INTERIEUR

Je soussigné, certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association pour la saison de danse en cours et en accepter sans réserve les dispositions.

TOUTE CORRESPONDANCE SE FERA PAR MAIL ou SMS, MERCI DE NOUS INDIQUER UNE ADRESSE MAIL ET UN N° DE PORTABLE VALIDES QUE VOUS CONSULTEZ REGULIEREMENT.

NOTRE ADRESSE MAIL: danse@studiofontdanza.fr

Fait à _____ Date: __ / __ / ____

Signature de l'adhérent majeur ou du(es) représentant(s) légal(aux)

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION

SAISON 2018 -2019

ARTICLE 1: L'association Studio Font'Danza est une association régie par la loi de 1901 relative aux associations sans but lucratif. Elle a pour objet l'enseignement, la pratique et la diffusion de la danse Modern'Jazz et Hip-Hop, ainsi que la création chorégraphique.

ARTICLE 2: Les membres du bureau sont bénévoles. Ils sont élus lors de l'assemblée générale annuelle parmi les adhérents à l'association ou parmi leurs représentants légaux.

ARTICLE 3: L'association emploie des professeurs salariés, titulaires du brevet d'Etat ou équivalent. Ceux-ci s'engagent à être ponctuels et à prévenir en cas d'absence aux cours.

ARTICLE 4: Les cours sont ouverts aux élèves inscrits et à jour de leur cotisation. Les élèves sont tenus d'assister régulièrement aux cours. En cas d'absence, ils sont priés d'en prévenir le bureau ou le professeur. Les cours sont assurés normalement hors vacances scolaires: les cours éventuellement annulés, au-delà d'un seul cours dans l'année, seront reprogrammés prioritairement pendant les vacances scolaires en accord avec les élèves, sauf pour le mois de juin, où les professeurs sont très sollicités par les répétitions des spectacles des autres associations.

ARTICLE 5: Le contenu, l'organisation et l'animation du cours est de l'entière responsabilité des professeurs; ils seront adaptés au niveau de chacun. Un cours «adultes» est ouvert aux parents ou représentants légaux des élèves ou autres personnes extérieures.

ARTICLE 6: Les parents ou représentants légaux doivent accompagner leurs enfants mineurs sur le lieu du cours et s'assurer que le professeur est effectivement présent. Jusqu'à l'arrivée de celui-ci, les parents doivent assurer la surveillance.

ARTICLE 7: La prise en charge des élèves par l'association et le professeur s'achève à la fin du cours.

ARTICLE 8: Le montant des cotisations est fixé chaque année par le bureau. Le règlement s'effectuera à l'inscription et peut être fractionné par trimestre. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrêt de l'activité au cours de l'année, sauf cas exceptionnel (raison médicale, déménagement, etc.).

ARTICLE 9: Les élèves qui ont assisté régulièrement aux cours, s'engagent à participer au traditionnel spectacle de fin d'année. Une participation à l'achat de costumes et/ou accessoires pourra, le cas échéant, être demandée à la libre appréciation des professeurs.

ARTICLE 10: Les parents ou représentants légaux des élèves autorisent le professeur à prévenir directement les secours en cas d'accident le nécessitant.

ARTICLE 11: Lors des cours et manifestations organisées par l'association ou en lien avec l'association, les adhérents s'engagent à entretenir de bonnes relations avec les autres adhérents, les professeurs, les représentants de l'association et toute autre personne présente, ainsi qu'à veiller au maintien en bon état des locaux et biens mis à disposition.

Fait à Fontaine le Comte, le 20 août 2018

Le Président

HORAIRES ET TARIFS DES COURS

SAISON 2018 -2019

Les tarifs de l'adhésion à l'école de danse sont fixés chaque année par le bureau en fonction du nombre de cours proposés, de leur durée et du nombre moyen d'adhérents par cours.

Ils restent inchangés pour cette nouvelle saison.

Les horaires des cours et les tarifs pour la saison 2018-2019 sont les suivants:

COURS DE DANSE		TARIFS	PAIEMENT FRACTIONNE (*)
Eveil à partir de 4 ans à l'inscription (années de naissance 2014 - 2013 - 2012)	mercredi de 15h30 à 16h15	141,00 €	3 x 47,00 €
Modern Jazz			
-Initiation (2012 - 2011 - 2010)	mercredi de 14h15 à 15h15	159,00 €	3 x 53,00 €
-Elémentaire (2009 - 2008 - 2007)	mercredi de 16h15 à 17h15	159,00 €	3 x 53,00 €
-Intermédiaire (2006 - 2005)	mercredi de 17h15 à 18h30	174,00 €	3 x 58,00 €
-Moyen	vendredi de 19h00 à 20h30	198,00 €	3 x 66,00 €
-Avancé	vendredi de 20h30 à 22h00	198,00 €	3 x 66,00 €
Hip Hop			
-Débutant (à partir de 8 ans)	jeudi de 17h00 à 18h00	159,00 €	3 x 53,00 €
-Elémentaire	jeudi de 18h00 à 19h00	159,00 €	3 x 53,00 €
-Moyen	jeudi de 19h00 à 20h00	159,00 €	3 x 53,00 €
Street Jazz			
- Adultes	Mercredi de 19h30 à 20h30 (si cours à partir de septembre)	159,00 €	3 x 53,00 €
	Mercredi de 19h30 à 20h30 (si cours à partir de février)	80,00 €	2 x 40 €

(*) Possibilité de paiement fractionné par trimestre en trois chèques. Les chèques seront fournis à l'inscription mais le retrait sera effectué au début effectif de chaque trimestre.

Réductions:

- L'inscription à un second cours pour un même adhérent est de **80 euros** (pour le cours le moins cher)
- Pour deux enfants d'une même famille: - **30euros** sur le montant global
- Pour trois enfants d'une même famille: - **45euros** sur le montant global

Les chèques sont à établir à l'ordre de «**Association Studio Font'Danza**».

Possibilité de payer également par Carte Bancaire (lors de la Journée des Associations de Fontaine le Comte le 1^{er} Septembre 2018), en chèques vacances (ANCV) ou coupons sport.

Possibilité aux collégiens de 3^{ème} de bénéficier d'un chéquier qui sera à utiliser dans le département de la Vienne, d'une valeur de 30 € dédié au sport, à la culture et à la lecture.

Ce chèque est mis en place par le Département de la Vienne qui souhaite encourager la découverte de la pratique d'activités culturelles et sportives, faciliter le quotidien des jeunes en soutenant financièrement les collégiens autour de quatre enjeux majeurs:

- Valoriser les actions du Département en faveur des jeunes
- Organiser des temps de rencontre pour développer le lien social
- Aider les jeunes à construire leur avenir
- Associer les jeunes à l'action départementale